

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 280 3 février 2015

SOMMAIRE

Arela S.à r.l	Le Pinceau Doré Sàrl13394
Aries GNH Holdings S.à r.l 13433	LIG Retail 1 S.à r.l
Aries GNH S.à r.l	Luxbee, SCI
Cadijn S.àr.l	Luxfoot International S.A
CEP III Investment 16 S.à r.l 13428	MBERP II (Luxembourg) 4 S.à r.l 13399
Ciaman S.à r.l	Participia S.à r.l
Compagnie Financière du Tafilalet S.A 13413	Petrinvest S.A
Controlsinvest S.à r.l	Pimlico
CPP Investment Board European Holdings	Plank Holdings S.A
S.à.r.l	Plank Holdings S.A
CPP Investment Board Europe S.à.r.l 13421	Plank Holdings S.A
CRC CF (LUX) S.à r.l	Platinum I Sicav
Digital Luxembourg II Sàrl13398	Prime Action S.A
Digital Realty (Redhill) S.à r.l 13399	Prime Action S.A
Dominvest S.A	Pure Agency S.A
Eliad S.A 13438	Quanstrom Investments S.à r.l 13397
Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l 13399	Saitis S.à r.l
HayFin Jade LuxCo 3 S.à r.l	Sazele S.A
HayFin Pearl LuxCo 3 S.à r.l 13400	SB Luxembourg S.à r.l
Imelu S.A 13401	Scandinavian Medical S.A
Institut Mary'Anna S.à r.l	Sea-Invest Corporation S.A
In Style S.à r.l13402	StaGe Mezzanine Société en Commandite
In Style S.à r.l	Simple
Invandring S.à r.l13401	Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l.
Jayefkay Partners S.A13401	
VIV Fund SICAV SIE 12402	



Le Pinceau Doré Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 175, rue d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 169.100.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 23 décembre 2014.

LE PINCEAU DORÉ S.A R.L.

L-4380 EHLERANGE

Référence de publication: 2014207120/12.

(140231362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

LIG Retail 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 175.367.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014207124/12.

(140231351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Luxbee, SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg E 4.969.

Acte de constitution publié au Mémorial C n° 304, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 07.02.2013

DISSOLUTION

Extrait

Le 19 décembre 2014 l'assemblée générale extraordinaire de la Société

- a prononcé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;
- a confirmé la reprise de tous les actifs et passifs de la Société;
- a décidé que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXBEE SCI

Référence de publication: 2014207148/16.

(140231952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Plank Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.605.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour: PLANK HOLDINGS S.A.

Société anonyme in voluntary liquidation

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014209531/14.

(140233657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.



Plank Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.605.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour: PLANK HOLDINGS S.A.

Société anonyme in voluntary liquidation

Experta Luxembourg Société anonyme

Référence de publication: 2014209530/14.

(140233656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pimlico, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 128.363.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209528/9.

(140233956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Petrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 13.472.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 19 novembre 2014

1. Mr Paul WOLFF est nommé comme président du Conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PETRINVEST S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014209525/14.

(140233521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Prime Action S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 55.554.

L'assemblée générale annuelle du 5 décembre 2014 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration en date du 30 juillet 2014 de coopter Madame Joséphine EMMA-PHILIPPE, domiciliée professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 21 mai 2014, en remplacement de Monsieur Fabio MASTROSIMONE, administrateur démissionnaire avec effet au 21 mai 2014.

Le mandat de l'administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour: PRIME ACTION S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014209540/17.

(140234275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.



Platinum I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.900.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2014

En date du 19 décembre 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Heike Findeisen, Monsieur Christian Huber et de Monsieur Andreas Bertl, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l., en qualité de réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Platinum I Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014209534/17.

(140233627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Plank Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.605.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour: PLANK HOLDINGS S.A.

Société anonyme in voluntary liquidation

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014209532/14.

(140233658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Prime Action S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 55.554.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour: PRIME ACTION S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014209539/14.

(140234274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Participia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209520/9.

(140234027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.



Quanstrom Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209554/9.

(140234289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pure Agency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie / Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 166.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209552/9.

(140234601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014209613/10.

(140234120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

SB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 165.310.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 17 décembre 2014

- 1. Mme Valeriya PAVLYUKOVA a démissionné de son mandat gérant A, avec effet au 17 décembre 2014.
- 2. M. Nicolas GASZTONYI, né à Etterbeek (Belgium), le 11 août 1965, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant A, avec effet au 17 décembre 2014, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30.12.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SB Luxembourg Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014209644/16.

(140234304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Sazele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 156.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209643/10.

(140233754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.



Scandinavian Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 162.322.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209645/10.

(140233719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Saitis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 152.243.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014209636/10.

(140233803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

StaGe Mezzanine Société en Commandite Simple, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.962.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 24 décembre 2014

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et de celui de l'auditeur vérificateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, décident de clôturer la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'ancien siège social de la Société, sis au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014209628/17.

(140233819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Digital Luxembourg II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.600.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.214.

En date du 29 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 11, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet à compter du 10 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour la Société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Gérant de classe B

Référence de publication: 2014208994/17.

(140234213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.



Digital Realty (Redhill) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 125.912.

En date du 29 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 11, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet à compter du 10 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour la Société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Gérant de classe B

Référence de publication: 2014208998/17.

(140234251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.013,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.675.

Monsieur Alexander KUDLICH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1 er décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2014209037/16.

(140233852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

MBERP II (Luxembourg) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.748.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 22 décembre 2014, que l'associé unique de la Société, Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., a transféré 681 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- PACIFIC RISE INC. LIMITED, une prívate company limited by shares, constituée et régie selon les lois de Hong Kong, immatriculée auprès du Hong Kong Companies Registry sous le numéro 1984337, ayant son siège social à l'adresse suivante: 11/F Johnson Industrial Mansion, 340 Kwun Tong Road, KL, Hong Kong.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.11.819 parts socialesPACIFIC RISE INC. LIMITED681 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

MBERP II (Luxembourg) 4 S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014207184/21.

(140231066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.



Luxfoot International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 110.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207149/10.

(140231960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

HayFin Pearl LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R.C.S. Luxembourg B 170.718.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mme. Marion Fritz, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 23 décembre 2014.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014206985/15.

(140230771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

HayFin Jade LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 178.571.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mme. Marion Fritz, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 23 décembre 2014.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014206983/15.

(140230773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Arela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés sous la référence L140229562.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arela Sàrl

Un mandataire

Référence de publication: 2015000048/14.

(140234925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.



In Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209271/10.

(140234194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Imelu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean. R.C.S. Luxembourg B 75.377.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Imelu S.A tenue au siège social le 19 décembre 2014

- 3. L'Assemblée approuve la clôture de la liquidation volontaire.
- 4. L'Assemblée approuve que les livres et documents sociaux seront conservés pendant au moins 5 ans à l'adresse suivante:
 - 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange

Carine Godfurnon / Sandra Strassel / Vincent Demeuse

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2014209266/15.

(140234687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Jayefkay Partners S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.465.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 31 juillet 2014

En date du 31 juillet 2014, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat de Monsieur Stefan JUSTINGER en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

JAYEFKAY PARTNERS S.A.

Référence de publication: 2014209305/14.

(140234340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Invandring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.131.655,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 184.067.

Extrait des résolutions des associés en date du 18 décembre 2014

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Stefan Holmér de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1 er décembre 2014.
- de nommer Michael Anatolitis, né le 13 octobre 1980 à Lefkosia, Chypre et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1 ^{er} décembre 2014 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209259/15.

(140234028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.



In Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209269/10.

(140234192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Institut Mary'Anna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.190.

Le bilan au 31/1212013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209275/10.

(140234290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

KJK Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.729.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 30 juin 2014

- Le mandat de Monsieur Kustaa Äimä, né le 6 Décembre 1971 à Helsinki (Finlande), demeurant Kalevankatu 14 C, 4 th floor, 00100 Helsinki (Finlande), en tant que membre du directoire de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
- Le mandat de Monsieur Kari Salonen, né le 11 février 1960 à Helsinki (Finlande), demeurant Kalevankatu 14 C, 4 th floor, 00100 Helsinki (Finlande), en tant que membre du directoire de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
- Le mandat de Monsieur Mr. Jaakko Salmelin. M. Jaakko Salmelin, né le 6 janvier 1980 à Tampere, (Finlande), demeurant au Kalevankatu 14C, 4 ^{ème} étage, 00100 Helsinki (Finlande), en tant que membre du directoire de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.
- Le mandat de Monsieur Leif Hasager, né le 22 décembre 1954 à Faaborg-Midtfyn (Danemark), demeurant au Dirch Passer's Alle 27 4 th , 2000 Frederiksberg (Danemark), en tant que membre de surveillance de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
- Le mandat de Monsieur Antti Mantila, né le 31 mai 1963 à Keuruu (Finlande), demeurant au Jatasalmentie 9D, 00830 Helsinki (Finlande), en tant que membre de surveillance de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:
- Le mandat de Monsieur Erkko Ryynänen, né le 24 septembre 1971 à Maaninka (Finlande), demeurant au Ohjaajantie 18 A 7, 00400 Helsinki (Finlande), en tant que membre de surveillance de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
- Le mandat de Monsieur Karri Mäkitalo, né le 26 janvier 1966 à Lauritsala (Finlande), demeurant au Salmintie 1B, 02140 Espoo (Finlande), en tant que membre de surveillance de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.
- Le mandat de la société Ernst & Young, ayant son siège social situé au 7 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014209322/34.

(140233512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.



CRC CF (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 193.317.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting Wappingers, a foundation (stichting) governed by the laws of the Netherlands, registered with the Trade Register of Amsterdam, the Netherlands, under number 62056379, having its registered office at Strawinskylaan 1749, WTC, Toren D, 12 verdieping, 1077XX Amsterdam, the Netherlands,

duly represented by Mr. Giuseppe CAFIERO, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the relevant laws and the present articles of association:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

- **Art. 1. Form Name.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "CRC CF (LUX) S.à r.l." (the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and the present articles of association (the "Articles"). The Company shall be subject to the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law").
 - Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.
 - Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. Purpose. The corporate purpose of the Company, under the benefit of the Securitisation Law is

- (a) the acquisition, acceptance, holding, management and disposal in any form and by any means, either directly or indirectly, of any risks relating to any receivables, to any assets or goods, either in personal property or in real estate, either in tangible or intangible property, or to any undertakings or commitments accepted by third parties or inherent in part or all of the activities of third parties, and more generally the securitisation of risks either present or future in the broadest meaning possible under the Securitisation Law;
- (b) the acquisition, investment and reinvestment by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, rights or participations in senior or mezzanine loans and in financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations, the entering into any agreements relating to such portfolio and the granting of pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities within the limits of the Securitization Law.

The Company may also:

(c) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, subordinated notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility, in any cases with the possibility to determine the value or return of those instruments, securities or financings on the basis of specific compartments of assets or of specific risks or to make such value or return subject to the repayment of other instruments, securities, financings, receivables and more generally of other commitments, undertakings or liabilities of the Company;



- (d) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;
- (e) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and for indemnities given by the Company;
- (f) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interests and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate purpose as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Title II. Corporate capital - Corporate units

- **Art. 5. Corporate capital.** The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) corporate units having a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each, which has been entirely paid in.
- **Art. 6. Corporate units.** Each corporate unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. A member may act at any general meeting by appointing another person as his proxy in writing.

The Company will recognize only one holder per corporate unit; in case a corporate unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that corporate unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence. However, any corporate unit issued by the Company may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company created pursuant to a decision of the board of managers, in which case such corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the specific compartment(s) which it relates to, in direct proportion to the number of corporate units in existence related to such compartment(s).

Art. 7. Transfer of corporate units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of corporate units inter vivos to nonmembers is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

In case of a sole member, the corporate units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member the transfer of corporate unit(s) to nonmembers is subject to the consent of the members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 8. Redemption of corporate units. The Company may redeem its own corporate units subject to the relevant applicable legal provisions.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the members.

- **Art. 9. Death Suspension of civil rights bankruptcy insolvency.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not entail the termination of the Company.
- **Art. 10. Creditors Legal successors Heirs.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs of the members of the Company are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. General meeting of members - Sole member

Art. 11. General meeting of members. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and/or duly represented and voting.



The corporate capital and other provisions of these Articles may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or duly represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Resolutions of members can, instead of being passed at a general meeting of members, be passed in writing by all the members.

Notwithstanding anything to the contrary in this article and in addition to the quorum and majority requirements applicable pursuant to this article, resolutions on any matters which relate to a specific compartment of the Company or which change the rights and obligations of the members holding corporate units related to such compartment, shall be passed only with the same quorum and majority of such members holding corporate units related to such compartment.

Art. 12. Sole member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting of the members.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Administration

Art. 13. Board of managers. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the Company. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers.

The managers are appointed and removed by a majority vote of the general meeting of members (whereby a quorum of fifty percent will be required), which determines their number, powers, compensation and duration of their mandate.

Art. 14. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or e-mail.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or duly represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or duly represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

In case the Company is managed by a sole manager, such sole manager can validly pass resolutions while signing the relevant minutes.

Art. 15. Minutes of the meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by (i) the chairman and the secretary or (ii) two managers.

Art. 16. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may set-up one or several compartments corresponding each to a specific and segregated part of the assets and liabilities of the Company in accordance with the Securitisation Law. The resolution of the board of



managers creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party. As between members, investors and creditors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of members, investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant compartment, strictly limited to the assets of that compartment and such assets shall be exclusively available to satisfy such members, investors and creditors. Members, investors and creditors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Compartments may adopt a reference currency different from (i) the reference currency of the corporate capital of the Company or (ii) the reference currency of another compartment.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board of managers shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

In case of sole manager, he shall exercise all the powers of the board of managers.

Art. 17. Representation. Towards third parties the Company is validly bound by (i) the single signature of the sole manager, or in case of plurality of managers (ii) the joint signature of two (2) managers, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers of the Company.

Art. 18. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on December 31 st, 2015.

The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company. The board of managers draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company to the independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) who shall make a report containing comments on such documents.

In addition to the accounts held by the Company in accordance with law and accounting practice, the Company shall prepare for each compartment of the Company a balance-sheet stating assets and liabilities related to such compartment as well as a profit and loss account stating income, profits, expenses and losses which are related to such compartment or can be attributed to the creation, operation or liquidation of such compartment. All income and expenses not attributed to any specific compartment shall be allocated between the Company's compartments on a pro rata basis of the participation of each compartment in all investments of the Company calculated as of the closing date of the last financial year or, if a compartment was created since such closing date, calculated as of the date of creation of such compartment. The member(s) will approve such separate accounts simultaneously with the audited accounts held by the Company in accordance with the law and accounting practice.

Art. 20. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)). The board of managers shall appoint the independent auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé(s)) and shall determine their number, remuneration and term of office.

Art. 21. Distribution of profits. Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

Unless otherwise decided by the board of managers or by the general meeting of the members of the Company, profits accrued by the Company in respect of a compartment shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked as a deductible item in accordance with the provisions of the Securitization Law, to the members of the Company in such compartment regardless of the actual date of declaration and/or payment of dividends or payment for redemption of the relevant corporate unit out of these profits.

Dividends payments shall be made in accordance with paragraph 2 above. The general meeting of members of the Company may decide at any time, upon proposal of the board of managers, that any net profit declared (including for the avoidance of doubt, any distribution to be made in accordance with paragraph 4 below) be distributed among the holder (s) of corporate units prorate to their respective shareholding in the Company and in accordance with the provisions of the Law and/or any agreement amongst the members of the Company.



Notwithstanding the provisions of the paragraph 3 above, the general meeting of members of the Company, upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends to the members holding corporate units of a specific compartment of the Company before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in such compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits deriving from the related compartment since the end of the last financial year, increased by brought forward profits and distributable reserves related to such compartment, but decreased by brought forward losses related to such compartment and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Title V. Winding up - Liquidation

Art. 22. Winding up - Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of members voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each compartment of assets set-up by the Company may be separately liquidated in accordance with the provisions of the Securitisation Law.

In accordance with the Securitization Law, any contract entered into by the Company may validly provide that all payment obligations of the Company under such contract are subject to the prior payment by the Company of the payables to other investors or creditors.

In accordance with the Securitisation Law, members, investors and creditors, except if otherwise provided for in the relevant documentation issued by or entered into by the Company, are deprived from any right to seize any assets of the Company and are deprived from any right to lodge any claim, request or proceedings for the purpose of a dissolution, liquidation, bankruptcy or any other similar procedure against the Company. Any action taken in breach of this provision is void.

Art. 23. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the Securitisation Law.

Transitional dispositions:

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on thirty-first December of the year two thousand fifteen.

Subscription and Payment:

All the corporate units of the Company have been entirely subscribed by Stichting Wappingers, prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) corporate units having a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each, is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Resolutions of the sole member:

Stichting Wappingers, prenamed, represented as here above stated, holder of one hundred (100) corporate units having a par value of one hundred twenty five Euros (EUR 125.-) each, representing the entire subscribed corporate capital of the Company, has immediately after the incorporation of the Company taken, in its capacity as sole member of the Company, the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;
- 2. The number of managers is set at two (2);
- 3. The following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:
- Mr. Aidan FOLEY, born in Port Lairge, Waterford, Ireland, on December 8, 1976, companies' director, professionally residing at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; and
- Mrs. Nicole RIKER, born in Paget, Bermuda, on August 24, 1967, companies' director, professionally residing at Brittania 627, Brittania Drive, West Bay Road, Grand Cayman, Cayman Islands.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre;

Pardevant Nous Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Wappingers, une fondation (stichting) régie par les lois néerlandaises, inscrite au registre de commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 62056379, ayant son siège social à Strawinskylaan 1749, WTC, Toren D, 12 verdieping, 1077XX Amsterdam, Pays-Bas,

dûment représentée par Maître Giuseppe CAFIERO, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts:

Titre I er . Forme - Dénomination - Durée - Siège social - Objet social

- **Art. 1** er . **Forme Dénomination sociale.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «CRC CF (LUX) S.à r.l.» (la «Société») laquelle sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la «Loi Titrisation»).
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. Objet social. L'objet social de la Société est, sous bénéfice de la Loi Titrisation:

- (a) l'acquisition, la prise en charge, la détention, la gestion et la disposition sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de tous risques relatifs à toute créance, actif ou bien, tant mobilier qu'immobilier, tant corporel que incorporel, ou à tout engagement assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers et plus généralement la titrisation de risques présents et/ou futurs au sens le plus large possible selon la Loi sur la Titrisation;
- (b) l'acquisition, l'investissement et le réinvestissement par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments similaires, incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, aux obligations, aux billets à ordre, aux droits ou participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires de financement, aux créances commerciales ou autres formes de créances, de dettes, ou d'obligations, la conclusion de contrats relatifs à ce portefeuille et la fourniture de gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumises à une quelconque loi et accordées à des entités luxembourgeoises ou étrangères dans les limites de la Loi Titrisation;

La Société peut également:

(c) réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de financement, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit, dans tous les cas avec la possibilité de déterminer la valeur ou le rendement de ces instruments, valeurs mobilières ou financements sur la base de compartiments spécifiques d'actifs ou de risques particuliers ou de soumettre une telle valeur ou rendement au remboursement d'autres instruments, valeurs mobilières, financements, créances et de façon plus générale d'autres engagements ou dettes de la Société;



- (d) conclure toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;
- (e) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;
- (f) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre des risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Titre II. Capital social - Parts sociales

- Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libéré.
- **Art. 6. Parts sociales.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Un associé peut participer à toute assemblée générale en donnant procuration par écrit à toute personne.

La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire en relation avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes. Cependant toute part sociale émise par la Société peut être définie comme se rattachant exclusivement à un ou plusieurs compartiments spécifiques de la Société créé(s) suivant décision du conseil de gérance, auquel cas une telle part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices du (des) compartiment(s) spécifique(s) auquel (auxquels) elle se rattache, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes et rattachées à ce(s) compartiment(s).

Art. 7. Transfert de parts sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

En présence de plusieurs associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

Si la Société n'a qu'un associé, les parts sociales sont librement cessibles à des non associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des titulaires de parts sociales représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale soit au conjoint survivant.

Art. 8. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la cession par la Société de ses propres parts sociales ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés.

- **Art. 9. Décès Interdiction faillite Déconfiture.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 10. Créanciers Ayant droits Héritiers.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers des associés de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, saisir les actifs et documents de la Société.

Titre III. Assemblée générale des associés - Associé unique

Art. 11. Assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entièreté des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la Loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des associés présents et/ou dûment représentés et prenant part au vote.



Le capital social et d'autres dispositions des présents Statuts peuvent, à tout moment, être changés par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou dûment représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

Nonobstant toute disposition contraire dans le présent article et en complément des conditions de quorum et de majorité applicables sur base du présent article, toutes résolutions portant sur des questions qui concernent un compartiment spécifique de la Société ou qui changent les droits et obligations des associés détenant les parts sociales rattachées à ce compartiment, seront adoptées sous condition du même quorum et de la même majorité appliqués au sein des associés détenant les parts sociales rattachées à ce compartiment.

Art. 12. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier alinéa sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est cependant pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre IV. Administration

Art. 13. Conseil de gérance. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés votant à la majorité simple des associés de la Société (le quorum requis étant de cinquante pour cent), qui détermine leurs nombre, pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procèsverbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingtquatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou dûment représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou dûment représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

En cas de gérant unique, ce dernier peut valablement prendre des résolutions en signant les procès-verbaux y relatifs.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par (i) le président et le secrétaire ou (ii) deux gérants.

Art. 16. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte et ségréguée du patrimoine de la Société conformément à la Loi Titrisation. La résolution du conseil de gérance créant un



ou plusieurs compartiments à l'intérieur de la Société, ainsi que toutes résolutions modificatives ultérieures, seront opposables à tous tiers à la date de ces résolutions. Entre associés, investisseurs et créanciers, chaque compartiment de la Société sera traité comme une entité distincte. Les droits des associés, investisseurs et créanciers de la Société qui (i) lors de leur naissance ont été désignés comme se rattachant à un compartiment ou qui (ii) sont nés à l'occasion de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, sont, sauf disposition contraire de la résolution du conseil de gérance ayant créé le compartiment concerné, strictement limités aux actifs dudit compartiment et ces actifs sont exclusivement réservés à la satisfaction des droits de ces associés, investisseurs et créanciers. Les associés, investisseurs et créanciers dont les droits ne sont pas rattachés à un compartiment spécifique n'auront aucun droit sur les actifs de ce compartiment.

Les compartiments peuvent adopter une devise de référence différente (i) de la devise de référence du capital social de la Société ou (ii) de celle d'un autre compartiment.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable ou de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance, à toute personne ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Si la Société n'a qu'un seul gérant, ce gérant unique exerce tous les pouvoirs attribués au conseil de gérance.

- **Art. 17. Représentation.** Envers les tiers, la Société sera valablement engagée par (i) la signature unique du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance de la Société.
- **Art. 18. Responsabilité des gérants.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.
- **Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour le premier exercice social qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2015.

A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société. Le conseil de gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société au(x) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) qui commenteront ces documents dans un rapport.

En complément des comptes préparés par la Société conformément à la loi et aux pratiques comptables, la Société préparera pour chaque compartiment de la Société un bilan présentant les actifs et passifs rattachés à ce compartiment ainsi qu'un compte de résultat présentant les revenus, bénéfices, charges et pertes qui sont rattachés à ce compartiment ou sont attribuables à la création, au fonctionnement ou à la liquidation du compartiment. Tous revenus et charges non attribuables à un compartiment spécifique seront alloués entre les compartiments de la Société au pro rata de la part de chaque compartiment dans l'ensemble des investissements de la Société calculée à la date de clôture du dernier exercice social ou, si un compartiment a été créé depuis la date de clôture du dernier exercice, calculée à la date de création dudit compartiment. Les associés approuveront ces comptes séparés en même temps que les comptes audités annuels tenus par la Société conformément à la loi et aux pratiques comptables.

- Art. 20. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le conseil de gérance procédera à la nomination des réviseurs d'entreprises agréés, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat.
- Art. 21. Répartition des bénéfices. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sauf décision contraire du conseil de gérance ou de l'assemblée générale des associés de la Société, les bénéfices accumulés par la Société et se rapportant à un compartiment devront se traduire par un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisés comme une charge déductible conformément aux dispositions de la Loi Titrisation, envers les associés de la Société, indépendamment de la date effective de déclaration et/ou de paiement de dividendes ou du paiement pour le rachat de la part sociale correspondante sur base de ces bénéfices.

Tous paiements de dividendes devront être effectués conformément au paragraphe 2 ci-dessus. L'assemblée générale des associés de la Société pourra décider à tout moment, sur proposition du conseil de gérance, que tout bénéfice net déclaré (y inclus, pour éviter toute ambiguïté, toute distribution à effectuer conformément au paragraphe 4 ci-dessous) sera distribué entre le(s) détenteur(s) des parts sociales au pro rata de leur détention respective dans la Société et conformément aux dispositions de la Loi et/ou de tout accord entre les associés.

Nonobstant les dispositions du paragraphe 3 ci-dessus, l'assemblée générale des associés de la Société, sur proposition du conseil de gérance, pourra décider de payer des dividendes intérimaires aux associés détenant les parts sociales d'un



compartiment spécifique de la Société avant la fin de l'année financière en cours, sur base d'un état comptable intérimaire préparé par le conseil de gérance et reflétant que des fonds suffisants sont disponibles pour procéder à cette distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés par ledit compartiment depuis la clôture du précédent exercice, augmentés des bénéfices reportés et réserves libres rattachés à ce compartiment, mais réduits des pertes reportées rattachées à ce compartiment et des sommes devant être affectées à une réserve prévue par la Loi ou les Statuts.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues pour la modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Chaque compartiment d'actif constitué par la Société pourra être liquidé séparément en conformité avec les dispositions de la Loi Titrisation.

Conformément à la Loi Titrisation, tout contrat conclu par la Société peut valablement prévoir que toutes obligations de paiement de la Société nées de ce contrat sont soumises au paiement préalable par la Société d'autres montants à d'autres investisseurs ou créanciers.

Conformément à la Loi Titrisation, les associés, investisseurs et créanciers, sauf disposition contraire des documents afférents émis ou conclus par la Société, ne disposent d'aucun droit de saisir les actifs de la Société et ne disposent d'aucun droit de formuler une demande, requête ou autre procédure visant à la dissolution, liquidation, mise en faillite ou autre régime analogue à l'encontre de la Société. Tout acte posé en violation de cette disposition est nul de plein droit.

Art. 23. Divers. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts sera déterminé en concordance avec la Loi et la Loi Titrisation.

Dispositions transitoires:

Le premier exercice social débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille quatorze.

Souscription et Paiement:

Toutes les parts sociales de la Société ont été entièrement souscrites par Stichting Wappingers, susmentionnée, et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,-EUR).

Résolution de l'associé unique

Stichting Wappingers, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, détentrice de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société a immédiatement après la constitution de la Société pris, en sa qualité d'associé unique de la Société, les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;
- 2. Le nombre de gérants est fixé à deux (2);
- 3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Aidan FOLEY, né à Port Lairge, Waterford, Irlande, le 8 décembre 1976, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; et
- Madame Nicole RIKER née à Paget, Bermuda, le 24 août 1967, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au Brittania 627, Brittania Drive, West Bay Road, Grand Cayman, lles Caïmans.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande de la partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. CAFIERO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002961/561.

(150002489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Compagnie Financière du Tafilalet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 193.329.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NATIONAL FLOORS S.A., a public limited liability company (Société Anonyme), incorporated and existing under the laws of Belgium, with registered address at B-1180 Brussels, Chaussée de Waterloo, 1151, and registered with the Banque Carrefour des Entreprises of Belgium under no 425 292 936,

here represented by Mr. Massimiliano della Zonca, private employee, with professional address in L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of COMPAGNIE FINANCIERE DU TAFILALET S.A., (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company has as purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the



acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholder(s) of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may further borrow and/or lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same shareholder(s) of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The authorised capital is set at a maximum amount of two million euros (EUR 2,000,000.-).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The shares are and will remain in registered form (action nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. As long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the general meeting of shareholders ("General Meeting") must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The Sole Shareholder or as the case may be, the General Meeting may decide to appoint class A directors and class B directors, the rights and obligations of which are set out below.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the Sole Shareholder or as the case may be, by the General Meeting. The Sole Shareholder or as the case may be, the General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office not exceeding six years. The director(s) shall be reeligible. A director may be removed with



or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by Sole Shareholder or as the case may be, by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next resolutions taken by the Sole Shareholder or as the case may be by the General Meeting.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the Sole Shareholder or the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive resolutions taken by the Sole Shareholder.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board and in case the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting resolves to divide the Board in class A directors and class B directors, with at least one class A director and one class B director being present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting and in case the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting has decided to qualify the appointed directors as class A directors and class B directors, decision shall be taken by a majority of votes and at least by a director of class A and a director of class B. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

- Art. 9. Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Sole Director or in the event of a Board (i) by the joint signature of two directors of the Company, (ii) or if the General Meeting resolves to divide the Board in class A directors and class B directors, by the joint signature of one class A director together with one class B director, (iii) by the signature of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (iv) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board.
- **Art. 10.** The Board may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly.
- **Art. 11.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General Meetings

- **Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 st January and shall terminate on the 31 st December of each year.
- **Art. 13.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings shall be prepared in accordance with the Law of August 10, 1915 as amended. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating



in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of the month of June at 11.00 am. If such a day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 st December 2015.
- 2) Exceptionally the first annual general meeting shall be held on the second Wednesday of April in 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing

1) NATIONAL FLOORS S.A., pre-named, declares to subscribe three hundred and ten (310) shares;

TOTAL: 310 shares

All the shares of a par value of one hundred euros (EUR 100,00-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions.

Having first verified that it was regularly constituted, the sole shareholder has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at: L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
- 2) The number of directors has been fixed at one (1) and has been appointed as Director of the Company:

TREVES SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.249, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, Mr Grégory Noyen, professionally residing at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, will act as permanent representative.

3) Has been appointed statutory auditor:

ISIS GROUP SERVICES Ltd, with registered address at 4 th Floor, Palm Grove House, Road Town, Tortola VG1110 (British Virgin Islands) and registered with the BVI Registrar of Corporate Affairs under number 1520049.

4) The Directors' and auditor's terms of office will expire after the annual general meeting of shareholder(s) held in the year 2020, unless they previously resign or are revoked.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Powers

The appearing person does hereby grant power to any clerc and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

NATIONAL FLOORS S.A., une Société Anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à B-1180 Brussels, Chaussée de Waterloo, 1151, et enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises de Belgique sous le no 425 292 936,

ici représentée par Monsieur Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement à L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 ^{er} . Il est établi une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE FINANCIERE DU TAFILALET S. A. (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et plus particulièrement (i) par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que (ii) par les présents statuts (les «Statuts»).

La société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique («Actionnaire Unique»), la Société peut être administrée par un administrateur unique («Administrateur Unique») seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration (le «Conseil») ou dans le cas d'un administrateur unique, par l'Administrateur Unique, selon le cas.

Dans le cas où le Conseil ou l'Administrateur Unique considère que des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produit ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans 'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.



La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Le capital autorisé est établis à un montant global maximum de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;
- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 6 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts.

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale») doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place.

L'Actionnaire Unique ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant. L'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant, déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat ne pouvant excéder six ans. Ils seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Actionnaire Unique ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale.



En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'aux prochaines résolutions prises par l'Actionnaire Unique ou le cas échéant, par Assemblée Générale.

Art. 7. Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents Statuts à l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil ou de l'Administrateur Unique, selon les cas.

Art. 8. Le Conseil doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par les résolutions extraordinaires de constitution de l'Actionnaire Unique.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux Conseils en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion par de tels moyens de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil et dans le cas ou l'Actionnaire Unique, ou le cas échéant, l'Assemblée Générale décide de diviser le Conseil en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés et dans le cas ou l'Actionnaire Unique, ou le cas échéant l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, les décisions sont prises à la majorité et au moins par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

- Art. 9. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique et dans le cas d'un Conseil (i) par la signature conjointe de deux administrateurs, (ii) ou si l'Assemblée Générale décide de diviser le Conseil en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, (iii) par la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (iv) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.
- **Art. 10.** Le Conseil peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

Le Conseil détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachés à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Assemblée générale

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un Actionnaire Unique, celui-ci exercera, au cours des Assemblées Générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'Assemblée Générale en vertu de la loi, telle que modifiée.



Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion par de tels moyens de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des actionnaires possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation de la Société s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires;

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2.- Exceptionnellement la première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois d'avril en 2016.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, précitée, déclarent souscrire le capital comme suit:

NATIONAL FLOORS S.A	trois cent dix (310) actions
TOTAL:	trois cent dix (310) actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
- 2. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et est appelé à la fonction d'administrateur:



TREVES SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.249, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, dont le représentant permanent est Monsieur Grégory Noyen, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

3. est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes:

ISIS GROUP SERVICES Ltd, dont le siège social est situé à 4 th Floor, Palm Grove House, Road Town, Tortola VG1110 (Iles Vierges Britanniques) and enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1520049.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenu pendant l'année 2020.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire et il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DELLA ZONCA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60720. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002954/451.

(150002594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

CPP Investment Board Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l.).

Capital social: EUR 66.835.650,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 111.828.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December,

before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CPP Investment Board European Holdings S.àr.I., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.828 and with a share capital of sixty-six million eight hundred thirty-five thousand six hundred fifty Euro (EUR 66,835,650.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 20, 2005, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated February 23, 2006, under number 398. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of luxembourg, on November 11, 2014, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on December 12, 2014 number 3734.

THERE APPEARED:

CPPIB, Luxembourg Branch, having its registered office at 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.621, being the Luxembourg branch of Canada Pension Plan Investment Board, a Canadian Crown corporation created by the Canada Pension Plan Investment Board Act, c.40, 1997, in December 1997 and having its registered office at One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, ON M5C 2W5, Canada (the Sole Shareholder),

duly represented by Peggy SIMON, private employee, with professional address in Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal.



Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the share capital of the Company;
- II. The agenda of the Meeting is the following:
- 1. Change of the Company's name from "CPP Investment Board European Holdings S.à r.l." to "CPP Investment Board Europe S.à r.l.";
 - 2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;
 - 3. Transfer of the registered office of the Company;
 - 4. Subsequent amendment of article 2.1 of the articles of association of the Company;
- 5. Acknowledgement of the resignation of Mr. Schommarz Herman as B manager of the Company as of December 31, 2014 and granting of the full discharge (quitus) to Mr. Schommarz Herman for the exercise of his mandate from the date of his appointment until the date of his resignation;
 - 6. Appointment of Mr Dalius Jankevièius as new B manager of the Company as of January 1, 2015
- 7. Delegation of powers to any manager of the Company, with full power of substitution, each acting individually, under his sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the relevant notices in respect of the above resolutions with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such a purpose; and
 - 8. Miscellaneous.
 - III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "CPP Investment Board European Holdings S.àr.I." to "CPP Investment Board Europe S.à r.I."

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend accordingly article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CPP Investment Board Europe S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of January 1, 2015.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend accordingly article 2.1 of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr. Schommarz Herman as B manager of the Company as of December 31, 2014 and resolves to grant him full discharge (quitus) for the exercise of his mandate from the date of his appointment until the date of his resignation.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Dalius Jankevièius, born on February 18, 1986 in Lietuva, Lituania, professionally residing at 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as new B manager of the Company as of the date of January 1, 2015 and for an unlimited period.

The board of managers of the Company is now composed of the following persons:



- Mr Alain Carrier, A manager;
- Mr James Lyons, A manager,
- Mr Dorier Olivier, B manager,
- Mr Jean-Christophe Gladek, B manager; and
- Mr Dalius Jankevièius, B manager.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company, with full power of substitution, each acting individually, under his sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the relevant notices in respect of the above resolutions with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such a purpose.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de décembre,

par devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CPP Investment Board European Holdings S.àr.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.828 et disposant d'un capital social de soixante-six millions huit cent trente-cinq mille six cent cinquante euros (EUR 66.835.650,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 février 2006, sous le numéro 398. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Me Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 décembre 2014 numéro 3734.

A COMPARU:

CPPIB, Luxembourg Branch, dont le siège social se situe au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.621, qui est la succursale luxembourgeoise de Canada Pension Plan Investment Board, une société d'État canadienne constituée par le Canada Pension Plan Investment Board Act, c.40, 1997, en décembre 1997, dont le siège social est établi au One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, ON M5C 2W5, Canada (l'Associé Unique)

dûment représenté par Peggy SIMON, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de la Société.
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Modification de la dénomination de la Société de "CPP Investment Board European Holdings S.àr.I." à "CPP Investment Board Europe S.à r.I.";
 - 2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;
 - 3. Transfert du siège social de la Société;
 - 4. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;
- 5. Prise d'acte de la démission de M. Schommarz Herman en tant que gérant B de la Société au 31 décembre 2014 et octroi de pleine décharge (quitus) à M. Schommarz Herman pour l'accomplissement de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission;
 - 6. Nomination de M. Dalius Jankevièius en tant que gérant B de la Société au 1 er janvier 2015;



- 7. Délégation de pouvoirs à tout gérant de la Société, avec plein pouvoir de substitution, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des dépôts nécessaires en lien avec les résolutions ci-dessus auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et pour accomplir, délivrer et exécuter tout document nécessaire ou utile à ces fins; et
 - 8. Divers.
 - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "CPP Investment Board European Holdings S.àr.l." à "CPP Investment Board Europe S.à r.l.".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CPP Investment Board Europe S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1 er janvier 2015.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2.1 des Statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de M. Schommarz Herman en tant que gérant B de la Société au 31 décembre 2014 et décide de lui octroyer pleine décharge (quitus) pour l'accomplissement de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Dalius Jankevièius, né le 18 février 1986 à Lietuva, Lituanie, résidant professionnellement au 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveau gérant B de la Société au 1 ^{er} janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- M. Alain Carrier, gérant A;
- M. James Lyons, gérant A;
- M. Dorier Olivier, gérant B;
- M. Jean-Christophe Gladek, gérant B; et
- M. Dalius Jankevièius, gérant B.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et donne pouvoir à tout gérant de la Société, avec plein pouvoir de substitution, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des dépôts nécessaires en lien avec les résolutions ci-dessus auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et pour accomplir, délivrer et exécuter tout document nécessaire ou utile à ces fins.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.



EN FOI DE QUOI le présent acte est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2015. Relation: GAC/2015/40. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002958/194.

(150002319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Ciaman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 193.323.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

H.R.T. GROUP S.A., une société anonyme ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 156.206,

ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 19 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée

- **Art. 1** er . **Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acceptation et l'exécution de mandats en tant qu'administrateur ou gérant de sociétés luxembourgeoises. Elle peut accepter tous mandats, promouvoir et réaliser tous actes, transactions, opérations et activités se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

La Société pourra également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «CIAMAN S.à r.l.».
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7 3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, au conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.



7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

- Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.
- Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.
- **Art. 11. Exercice social Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribués à/aux associé(s) en proportion de sa /leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution.

Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront ses pouvoirs et leur rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présentes pour se terminer le 31 décembre 2015.



Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, le comparant, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à l'entièreté du capital social représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Décisions de l'associé unique

- 1. La Société est administrée par les gérants suivants:
- Monsieur Philippe RICHELLE, né le 17 octobre 1962 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.
- Monsieur Alain LAM, né le 28 février 1969 à Rose-Hill (lle Maurice) et demeurant professionnellement au 24, Avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.
- Madame Brigitte DENIS, née le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique) et demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18603. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015002945/179.

(150002524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

CEP III Investment 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.016.920,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.145.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December,

Before us Maître Jean-Paul Meyers, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. CEP III Nelson SCSp, a société en commandite spéciale governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191033, represented by its general partner, CEP III Nelson GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191012;

hereby represented by Maître Anne Mauske, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Nelson Bidco Limited, a private limited company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at First and Second Floor, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, United Kingdom and registered with the Companies House under number 09229824;

hereby represented by Maître Anne Mauske, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

(collectively hereinafter referred to as the "Shareholders"),

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the only shareholders of CEP III Investment 16 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million seven hundred sixty-two thousand four hundred and seven British Pounds (GBP 1,762,407.-), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,



incorporated following a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1845 of 11 August 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161145 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 17 December 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To approve the buy-back of seven hundred forty-five thousand four hundred eighty-seven (745,487) shares of the Company held by CEP III Nelson SCSp with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.
- 2 To reduce the share capital of the Company by an amount of seven hundred forty-five thousand four hundred eighty-seven British Pounds (745,487) so as to reduce it from its current amount of one million seven hundred sixty-two thousand four hundred and seven British Pounds (GBP 1,762,407) to one million sixteen thousand nine hundred twenty British Pounds (GBP 1,016,920) by cancellation of seven hundred forty-five thousand four hundred eighty-seven (745,487) shares of the Company with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each so redeemed.
 - 3 To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the share capital decrease.
 - 4 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the buy-back of seven hundred forty-five thousand four hundred eighty-seven (745,487) shares of the Company from CEP III Nelson SCSp with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, for an aggregate purchase price of six hundred ninety-five million six hundred eighty thousand eight hundred sixty-seven British Pounds and sixty-seven pence (GBP 695,680,867.67).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of seven hundred forty-five thousand four hundred eighty-seven British Pounds (GBP 745,487) so as to reduce it from its current amount of one million seven hundred sixty-two thousand four hundred and seven British Pounds (GBP 1,762,407) to one million sixteen thousand nine hundred twenty British Pounds (GBP 1,016,920) by cancellation of seven hundred forty-five thousand four hundred eighty-seven (745,487) shares of the Company with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each so redeemed.

Third resolution

In view of the above, the general meeting of shareholders resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

"The share capital is fixed at one million sixteen thousand nine hundred twenty British Pounds (GBP 1,016,920) represented by one million sixteen thousand nine hundred twenty (1,016,920) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par-devant nous Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. CEP III Nelson SCSp, une société en commandite spéciale régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191033, représentée par son associé com-



mandité, CEP III Nelson GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191012:

représenté aux fins des présentes par Maître Anne Mauske, résidant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Nelson Bidco Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au Premier et Second étage de York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 09229824;

représentée aux fins des présentes par Maître Anne Mauske, résidant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé;

(conjointement désignés ci-après comme les «Associés»),

Lesdites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de CEP III Investment 16 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million sept cent soixante-deux mille quatre cent sept Livres Sterling (GBP 1.762.407), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1845 du 11 août 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161145 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Approbation du rachat de sept cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept (745.487) parts sociales de la Société détenues par CEP III Nelson SCSp d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.
- 2 Réduction du capital social de la Société d'un montant de sept cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept Livres Sterling (GBP 745.487) afin de le porter de son montant actuel d'un million sept cent soixante-deux mille quatre cent sept Livres Sterling (GBP 1.762.407) à un million seize mille neuf cent vingt Livres Sterling (GBP 1.016.920) par annulation de sept cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept (745.487) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune ainsi rachetées.
 - 3 Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital social.
 - 4 Divers.
 - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver le rachat de sept cent quarante-cinq mille quatre cent quatrevingt-sept (745.487) parts sociales de la Société détenues par CEP III Nelson SCSp d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, pour un montant global d'acquisition de six cent quatre-vingt-quinze millions six cent quatrevingt mille huit cent soixante-sept Livres Sterling et soixante-sept pence (GBP 695.680.867,67).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept cent quarantecinq mille quatre cent quatre-vingt-sept Livres Sterling (GBP 745.487) afin de le porter de son montant actuel d'un million sept cent soixante-deux mille quatre cent sept Livres Sterling (GBP 1.762.407) à un million seize mille neuf cent vingt Livres Sterling (GBP 1.016.920) par annulation de sept cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept (745.487) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune ainsi rachetées.

Troisième résolution

Au regard de ce qui précède, l'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à un million seize mille neuf cent vingt Livres Sterling (GBP 1.016.920) représenté par un million seize mille neuf cent vingt (1.016.920) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société à raison du présent acte sont évalués à deux mille euros.



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: Mauske, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015002941/149.

(150002217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Aries GNH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 148.793.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Aries GNH Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg filed with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 173911, represented by Mr Max MAYER, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as here-above mentioned, has requested the undersigned notary to state the following:

A) That the appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of Luxembourg "Aries GNH S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 148793, incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 16 th of October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2212 of the 12 th of November 2009 and whose articles have been amended by a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 19 th of November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 33 of the 6 th of January 2010 and whose articles have been amended by a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on the 18 th of July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2451 of the 12 th of October 2011.

B) That the sole shareholder acting as said before, requests the officiating notary to enact the resolution taken in the present extraordinary general meeting:

Resolution

The general meeting decides to change to closing day of the accounting year of March 31 $^{\rm st}$, and to amend subsequently article 19.1 of the Bylaws as follows:

Art. 19. Financial year and approval of annual accounts.

19.1. The financial year begins on the first (1 st) of April of each year and ends on the thirty-first (31 st) of March of the following year.

Transitory provision

The accounting year 2014 which began on the 1 st January 2014 shall terminate on 31 st March 2015.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at EUR 950.-.



Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU

Aries GNH Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173911,

ici représentée par M. Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- A) La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de "Aries GNH S.à r.l." (la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148793, constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2212 du 12 novembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 6 janvier 2010, lesquels statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 juillet 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2451 du 12 octobre 2011
- B) Que l'Associée Unique, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution prise dans la présente assemblée générale extraordinaire:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de clôture de l'exercice social au 31 mars et de modifier en conséquence l'article 19.1 des statuts comme suit:

Art. 19. Exercice social et approbation des comptes annuels.

19.1. L'exercice social commence le premier (1) avril de chaque année et se termine le trente et un (31) mars de l'année suivante.

Mesure transitoire

L'exercice social 2014, qui a commence le 1 er janvier 2014 se terminera le 31 mars 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à 950,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2014. Relation GRE/2014/5299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015002813/90.

(150002617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.



Aries GNH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 173.911.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- 1.- Mr Jeremy ROBSON, company director, residing at 6 Nevill Park, Tunbridge, UK-KENT TN4 8NW;
- 2.- STM FIDECS NOMINEES LIMITED as nominee for David Vaughan, with registered office at Montagu Pavilion, 8-10 Queensway, Gibraltar, inscribed at the Registrar of companies of Gibraltar under number 39288, and
- 3.- STM FIDECS NOMINEES LIMITED as nominee for Stephen Pycroft, with registered office at Montagu Pavilion, 8-10 Queensway, Gibraltar, inscribed at the Registrar of companies of Gibraltar under number 39288

all three here represented by Mr Max MAYER, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as here-above mentioned, has requested the undersigned notary to state the following:

- A) That the appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of Luxembourg "Aries GNH Holdings S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 173.911, incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on the 3 rd of December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 335 of the 12 th of March 2013 and whose articles have not been amended since then.
- B) That the shareholder acting as said before, requested the officiating notary to enact the resolution taken unanimously in the present extraordinary general meeting:

Resolution

The general meeting decides to change to closing day of the accounting year of March 31 $^{\rm st}$, and to amend subsequently article 19.1 of the Bylaws as follows:

Art. 19. Financial year and approval of annual accounts.

19.1. The financial year begins on the first (1 st) of April of each year and ends on the thirty-first (31 st) of March of the following year.

Transitory provision

The accounting year 2014 which began on the 1 st January 2014 shall terminate on 31 st March 2015.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at EUR 950.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

ONT COMPARU

- 1.- Monsieur Jeremy ROBSON, administrateur de société, demeurant au 6 Nevill Park, Tunbridge, UK-KENT TN4 8NW;
- 2.- STM FIDECS NOMINEES LIMITED représentée par David Vaughan, avec siège social à Montagu Pavilion, 8-10 Queensway, Gibraltar, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 39288, et



3.- STM FIDECS NOMINEES LIMITED représentée par Stephen Pycroft, avec siège social à Montagu Pavilion, 8-10 Queensway, Gibraltar, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 39288,

tous trois ici représentés par M. Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

A) Les personnes comparantes sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de "Aries GNH S.à r.l." (la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148793, constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2212 du 12 novembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 6 janvier 2010, lesquels statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 juillet 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2451 du 12 octobre 2011

B) Que les Associés, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution prise à l'unanimité des voix dans la présente assemblée générale extraordinaire:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de clôture de l'exercice social au 31 mars et de modifier en conséquence l'article 19.1 des statuts comme suit:

Art. 19. Exercice social et approbation des comptes annuels.

19.1. L'exercice social commence le premier (1) avril de chaque année et se termine le trente et un (31) mars de l'année suivante.

Mesure transitoire

L'exercice social 2014, qui a commence le 1 er janvier 2014 se terminera le 31 mars 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à 950,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2014. Relation GRE/2014/5298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015002812/94.

(150002596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Cadijn S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 117.048.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen,

on the thirty-first of December.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Camilla BEEKHUIS-VORFELD, investor, residing in NL-1251 GS Laren, Legrasweg 2,



hereby represented by Mr. Rob Sonnenschein, director, with professional address at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal on December 24, 2014,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- I.- That the company CADIJN S.à r.l., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 117.048 (NIN 2006 2420 708) has been incorporated by deed of the notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, on the 30 th of May 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1542 of August 11, 2006, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 12 th of April 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1454 of July 2, 2011.
- II.- That the company has a corporate capital of twenty thousand Euro (\leq 20.000.-), represented by eight hundred (800) shares with a nominal value of twenty-five Euro (\leq 25.-) each, all attributed to Mrs Camilla BEEKHUIS-VORFELD.
 - III.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.
 - IV.- That the company CADIJN S.à r.l. is not implicated in any kind of litigation and that the shares are not pledged.

After these statements, the appearing person, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved, decides to dissolve the company CADIJN S.à r.l..

As a result of such dissolution, the sole shareholder, represented as said before, acting as far as necessary as liquidator of the company, states that:

- all assets and all liabilities of the company CADIJN S.à r.l. are assigned to the sole shareholder and that she will be liable for all liabilities and all other eventual commitments, presently unknown, of the said company, as well as for the expenses of this deed;
 - the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;
 - full and complete discharge is granted to the managers of the company for the proper performance of their duties;
- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing person, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille quatorze,

le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Camilla BEEKHUIS-VORFELD, investor, demeurant à NL-1251 GS Laren, Legrasweg 2,

ici représentée par Monsieur Rob Sonnenschein, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 24 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I.- Que la société CADIJN S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro 117.048 (NIN 2006 2420 708) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1542 du 11 août 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 avril 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1454 du 2 juillet 2011.
- II.- Que le capital social de la société s'élève à vingt mille Euros (€ 20.000.-), représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune, toutes attribuées à Madame Camilla BEEKHUIS-VORFELD.
 - III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.



IV.- Que la société CADIJN S.à r.l.. n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société CADIJN S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs et tous les éléments de passif de la société CADIJN S.à r.l. sont affectés à l'associée unique qui demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
 - décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2134 Luxembourg 50, rue Charles Martel;
 - pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SONNENSCHEIN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2015. Relation: GAC/2015/49. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002924/95.

(150002798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Controlsinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 114.010.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen,

on the thirty-first of December.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

IS APPEARED:

The company Controlsinvest Slovakia k.s., incorporated under the laws of Slovakia, having its registered office at SK-81104 Bratislava, 8, Bozeny Nemcovej, registered with the Public Registry of Slovakia under number Sr 1437/B,

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy signed under private seal on December 29, 2014

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- I.- That the company, represented as said before, is the sole shareholder of the private limited liability company Controlsinvest S.à r.l., having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 114.010 (NIN 2006 2402 475).
- II.- That the company has been incorporated by deed of the notary Henri HELLINCKX, then residing in Mersch, on the 9 th of January 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 860 of May 2, 2006.
- III.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.
 - IV.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.
 - V.- That the company Controlsinvest S.à r.l. is not implicated in any kind of litigation and that the shares are not pledged.



After these statements, the appearing party, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved decide to dissolve the company Controlsinvest S.à r.l..

As a result of such dissolution, the sole shareholder, the company Controlsinvest Slovakia k.s., represented as said before, acting as far as necessary as liquidator of the company, states that:

- all assets have been realized and all liabilities of the company Controlsinvest S.à r.l. have been settled and that it will be liable for all liabilities and all other eventual commitments, presently unknown, of the said company, as well as for the expenses of this deed;
 - the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;
 - full and complete discharge is granted to the manager of the company for the proper performance of its duties;
- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the following address: L- 1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by her surname, name, civil status and residences, he signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille quatorze,

le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société Controlsinvest Slovakia k.s., ayant son siège à SK-81104 Bratislava, 8, Bozeny Nemcovej, enregistrée auprès du Registre Public de la Slovaquie sous le numéro Sr 1437/B,

ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Controlsinvest S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.010 (NIN 2006 2402 475).
- II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 9 janvier 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 860 du 2 mai 2006.
- III.- Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.
 - IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.
- V.- Que la société Controlsinvest S.à r.l., n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société Controlsinvest S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société Controlsinvest S.à r.l., a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
 - décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la société pour l'exercice de sa fonction;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
 - pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande à la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2015. Relation: GAC/2015/68. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002915/95.

(150003185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Eliad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 122.224.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ELIAD INTL LTD, société de droit anglais, avec siège social à The Green - Datchet Slough - Berkshire SL3 9AS, Grande-Bretagne, inscrite auprès du «Companies House of England and Wales» sous le numéro 9198825,

ici représentée par Madame Maria Helena GONCALVES, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a) Que la société anonyme- "ELIAD S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122224, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHGTEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 110 du 3 février 2007 et que ses statuts n'ont pas subi de modifications ultérieures.
- b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de quarante-neuf mille Euros (49.000,- EUR), représenté par quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.
- d) Que l'activité de la Société ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société, avec effet immédiat, et sa mise en liquidation.
 - e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.
- f) Que le comparant déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.àr.l., ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.
- j) Que le comparant approuve les comptes de liquidation au 25 novembre 2014 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.



- k) Que le comparant, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
- l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.
- n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 900.- EUR et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria Helena GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015003018/60.

(150002488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Dominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.230.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze.

le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOMINVEST S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.230 (NIN 2004 2208 176),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 22 juillet 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 679 du 2 juillet 2004

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 2 décembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3976 du 23 décembre 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anja PAULISSEN, employée privée, demeurant profession-nellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel,

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- L'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 décembre 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:
 - 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
 - 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 - 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
 - 4.- Clôture de la liquidation.



- II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV.- L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. - Rapport du commissaire-vérificateur.

L'assemblée approuve le rapport sur la liquidation établi par le commissaire-vérificateur, à savoir la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2. - Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

3. - Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, de sa gestion de la liquidation et au commissaire-vérificateur ZIMMER & PARTNERS S.A.

4. - Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société DOMINVEST S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. SONNENSCHEIN, A. PAULISSEN, V. ALBANTI, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2015. Relation: GAC/2015/56. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002989/73.

(150003263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.881.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Décembre 2014.

Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015000616/14.

(140235396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck